



Note de département

GIS | N° 2018 - 61

Décision du 20 décembre 2018

Décision n° GIS 2018 - 61 du 20 décembre 2018
portant délégation de signature du Directeur du Département gestion et innovation
sociales [GIS] au responsable de l'unité Processus Ressources Humaines et
Prestations [PRHP] du département GIS

Le Directeur du département GIS,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-101 consentie le 17 décembre 2018 au directeur général adjoint, directeur du département gestion et innovation sociales par le Président-directeur général de la RATP ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à Monsieur Gwénaél DE CONTI, Responsable de l'unité PRHP, à l'effet de signer en son nom les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

- les mesures disciplinaires du 1^{er} degré.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département GIS 2018-44 » en date du 23 novembre 2018.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière (www.ratp.fr).



Fait à Paris, le 20 décembre 2018

Jean Agulhon
Directeur du département GIS